



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

16 NOV 2015

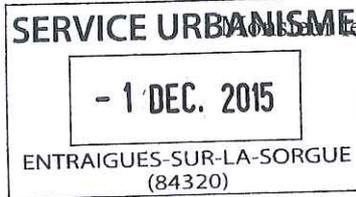
Avignon le,

Direction départementale
de la protection des populations
Service Prévention des Risques Techniques
Affaire suivie par : Isabelle ABBATE
Téléphone : 04 88 17 88 84
Télécopie : 04 88 17 88 99
Courriel : isabelle.abbate@vaucluse.gouv.fr

Le Préfet de Vaucluse

à

Le Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue



Objet : Information sur les risques technologiques liés à l'exploitation de la société FM France sur votre commune

Réf. : Article L 121-2 du code de l'urbanisme

P.J. : 1 rapport de présentation



En application de l'article L 121-2 du code de l'urbanisme, je vous transmets un rapport de l'unité territoriale de Vaucluse de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du 20 octobre 2015, faisant état des risques technologiques liés à l'exploitation de l'établissement FM France, situé sur le territoire de votre commune.

Ce porter à connaissance est destiné à mettre à jour le plan local d'urbanisme de votre commune.

Dans l'attente, je vous invite à faire application de l'article R 111-2 du code de l'environnement, en refusant tout nouveau projet qui viendrait en contradiction aux usages décrits dans ce document.

Pour le Préfet, et par délégation,
la Directrice Départementale
de la Protection des Populations,

Agnès BREFORT

N° ENR. 5909	
Maire <input type="checkbox"/>	DGS <input type="checkbox"/>
Pour Instruct.	Pour Info
- uba	e-lien est
- Grand Avignon -> 1r Etage	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 20 octobre 2015

Adresse postale

Services de l'État en Vaucluse
DREAL PACA
Unité Territoriale de Vaucluse
84905 AVIGNON cedex 09

Adresse physique

DREAL PACA
Unité Territoriale de Vaucluse
Cité Administrative – Bâtiment 1
Cours Jean Jaurès
84000 AVIGNON
(Entrée : Avenue du 7e Génie)

Affaire suivie par : **Jérôme POCHON**

Tél. : 04.88.17.89.13 – Fax : 04.88.17.89.48

Courriel : jerome.pochon@developpement-durable.gouv.fr

N° S3IC : 64.10923 - P3

Réf. : D-0238-2015-UT84-Sub2

Objet : Risques technologiques et information sur les enjeux environnementaux de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

Pétitionnaire : Société FM FRANCE SAS – ZAC du Plan – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue.

P.J. : Carte des zones de risques technologiques.

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 121.2 du code de l'urbanisme, le préfet doit porter à la connaissance du maire (ou de la collectivité territoriale concernée), les informations en sa possession concernant les risques et les enjeux environnementaux sur le territoire concerné. C'est l'objet du présent rapport.

1 - Contexte réglementaire - Étude de dangers

La société FM FRANCE SAS, dont le siège social est situé rue de l'Europe à Phalsbourg (57370), exploite une plate-forme logistique implantée dans la ZAC du Plan à Entraigues-sur-la-Sorgue (84320). Cette plate-forme est dédiée à plusieurs clients pour l'entreposage de produits divers semi-finis ou finis destinés à la grande distribution.

Les zones d'effets irréversibles (3 kW/m²) des scénarios suivants sortent des limites de l'établissement et atteignent légèrement des zones agricoles ou en friche :

- des scénarios d'incendie des cellules 4 à 8 prises individuellement,
- des scénarios de propagation d'incendie d'une cellule à plusieurs autres.

Le calcul des distances d'effets (voir annexe) a été obtenu par une modélisation des scénarios accidentels étudiés par l'exploitant, pour lesquels sont pris en considération la probabilité (A, B, C, D ou E, selon que celle-ci est plus ou moins élevée), la cinétique, l'intensité et la gravité des conséquences.

Il ressort de l'analyse de cette étude que des effets irréversibles peuvent avoir des conséquences sur les personnes. Il convient de prendre en compte ces données, notamment dans les documents d'urbanisme de la commune, afin de ne pas aggraver la situation actuelle.

Dans ce cadre, un porter à connaissance « risques technologiques » doit être établi par le préfet à destination du maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue, conformément aux dispositions de la circulaire DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 4 mai 2007 relative au porter à la connaissance « risques technologiques » et à la maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées, et plus précisément la section II de son annexe 1.

2 - Préconisations en matière de maîtrise de l'urbanisation

Au vu des éléments contextuels précités, le maire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue est invité à instaurer les dispositions suivantes dans son plan local d'urbanisme.

Dans les zones exposées à des effets irréversibles, voir carte jointe, l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles. Par ailleurs, l'autorisation de nouvelles constructions est possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets irréversibles. Les changements de destinations doivent être réglementés dans le même cadre.

Il conviendra d'intégrer les préconisations listées ci-avant, pour les phénomènes dangereux susvisés, dans une prochaine mise à jour du Plan local d'Urbanisme.

Dans l'attente de la révision du plan local d'urbanisme, et conformément à l'article R. 111.2 du code de l'urbanisme, Monsieur le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue est invité à refuser les nouveaux projets qui seraient contraires aux usages décrits ci-dessus.

L'inspecteur de l'environnement,



Jérôme POCHON

Pour la directrice et par délégation,
Le chef de l'unité territoriale de Vaucluse,

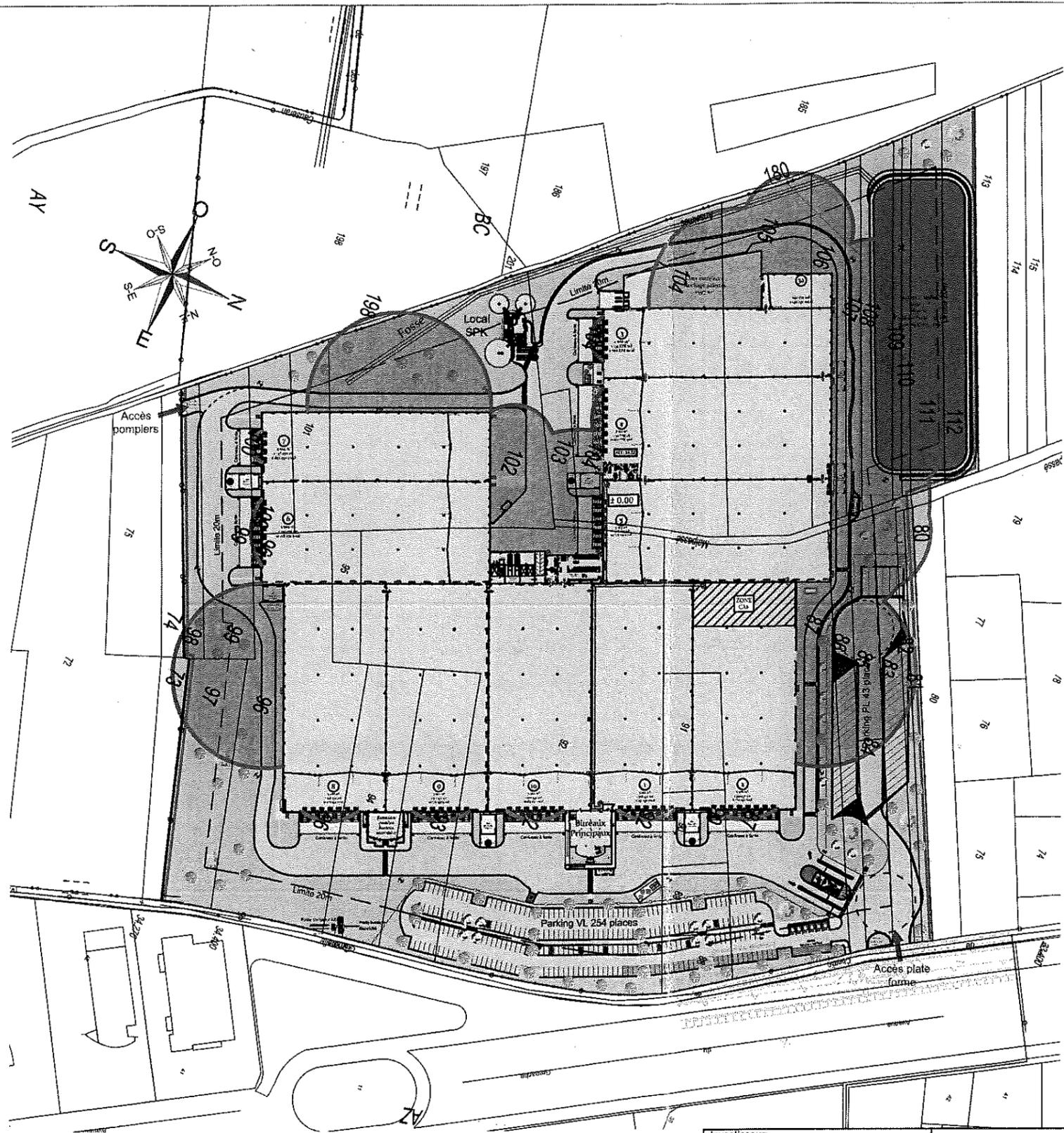


Alain BARAFORT

Annexe 1 : Distance des effets pour chacun des scénarii

Phénomènes dangereux	Distance d'effets maximale (à la médiatrice) pour un flux de				Effets dépassant des limites de propriété du site ?	Probabilité
	Orientation	3 kW/m ²	5 kW/m ²	8 kW/m ²		
Incendie de la cellule 1, 9 ou 10	Sud/Nord	52	32	NA	Non	C (Évènement improbable)
Incendie de la cellule 2	Ouest	47	28	NA	Non	C (Évènement improbable)
	Nord	52	32	NA	Non	
Incendie de la cellule 3	Est	<10	NA	NA	Non	C (Évènement improbable)
	Ouest	47	27	NA	Non	
	Nord	32	15	NA	Non	
Incendie de la cellule 4	Est	47	27	NA	Non	C (Évènement improbable)
	Ouest	52	32	NA	Non	
	Nord	47	28	NA	3 kW/m ² au Nord de la cellule 4 sur 100 m ²	
Incendie de la cellule 5	Est	52	32	NA	Non	C (Évènement improbable)
	Ouest	52	32	NA	3 kW/m ² au Sud de la cellule 5 sur 200 m ²	
	Nord	47	28	NA	3 kW/m ² au Sud de la cellule 5 sur 200 m ²	
Incendie de la cellule 6	Est	52	32	NA	Non	C (Évènement improbable)
	Nord	47	28	NA	Non	
	Ouest	47	27	NA	Non	
Incendie de la cellule 7	Ouest	47	27	NA	3 kW/m ² à l'Ouest de la cellule 7 sur 150 m ²	C (Évènement improbable)
	Sud	32	15	NA	Non	
	Est	47	27	NA	Non	
Incendie de la cellule 8	Ouest	47	28	NA	3 kW/m ² au Sud de la cellule 8 sur 100 m ²	C (Évènement improbable)
	Sud	53	33	NA	3 kW/m ² au Sud de la cellule 8 sur 100 m ²	
	Est	<10	NA	NA	3 kW/m ² au Sud de la cellule 8 sur 100 m ²	
Incendie de la cellule 3a	Ouest	28	NA	NA	Non	C (Évènement improbable)
	Nord	<20	NA	NA	Non	
	Est	28	NA	NA	Non	
Propagation 1 (prop6789V6)	Sud	58	36	NA	3 kW/m ² au Sud de la cellule 8 sur 150 m ² environ	E (Évènement possible mais extrêmement peu probable)
	Ouest	50	30	NA	3 kW/m ² à l'Ouest de la cellule 7 sur 150 m ²	
	Nord	66	48	38	Non	
	Est	5	NA	NA	Non	
Propagation 2 (prop5412V7)	Ouest	50	30	NA	Non	E (Évènement possible mais extrêmement peu probable)
	Nord	60	40	<20	3 kW/m ² au Nord des cellules 2,5 et 4 sur 1.500 m ²	
	Est	5	NA	NA	Non	
Propagation 3 (prop345V4)	Ouest	45	27	Aucun	Non	E (Évènement possible mais extrêmement peu probable)
	Nord	50	30	Aucun	3 kW/m ² au Nord de cellule 5, 4 et 3 (400 m ²)	
	Est	52	32	Aucun	Non	
Propagation 4 (prop98106V7)	Ouest	48	33	NA	NA	E (Évènement possible mais extrêmement peu probable)
	Nord	50	33	7	3kW/m ² au Nord de cellule 5 sur 500 m ²	
	Est	5	NA	NA	Non	
Propagation 5 (prop98106V7)	Ouest	54	42	NA	Non	E (Évènement possible mais extrêmement peu probable)
	Sud	58	36	NA	3 kW/m ² au Sud de la cellule 8 (100 m ² environ)	
	Est	5	NA	NA	Non	
	Nord (U)	106	72	58	Non	
Propagation 6 (prop1019V3)	Ouest	52	34	Aucun	Non	E (Évènement possible mais extrêmement peu probable)
	Sud	50	30	Aucun	Non	
	Est	<10	NA	NA	Non	
Propagation 7 (prop3a34V3)	Ouest	50	33	10	3 kW/m ² à l'Ouest de la cellule 3a - 50 m ²	E (Évènement possible mais extrêmement peu probable)
	Nord	60	40	10	3kW/m ² au Nord de la cellule 4 et 3 - 600 m ²	
	Est	Aucun	Aucun	Aucun	Non	

Annexe 2 : Carte des zones de risques technologiques



3 Kw/m²

Investisseur: SCI AVIGNON Est Rue de l'Europe 57 0 PHALSBOURG TEL. 3 (0)3G FAX 3 (0)3G	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE		Plan des flux majorants après modifications - Parcelles	
 NG Concept Engineering & Construction	Phase : ICPE Créé le / Created on : .../.../...	Ind : 0 Echelle / Scale : 1/2500	Date / Date : 14/04/2015 Dessiné par / Drawn by : C.S.	Modification / Modification : Première diffusion Approuvé par / Approved by : A.DONAT
Ce document est strictement confidentiel et ne peut être communiqué, copié ou reproduit sans l'accord écrit de FM LOGISTIC This drawing is strictly confidential and cannot be transmitted, copied or reproced without permission written of FM LOGISTIC				
F:\FRANCE\ENTRAIGUES\15 - PHASE 1\12.10PE\PLANS JUILLET 2014\PORTER A CONNAISSANCE\ENTRAIGUES_ICPE_PLAN DE MASSE + FLUX THERMIQUES + PROP.A. APRES MODIFICATIONS_AVEC IMAGE FOND CADASTRAL_INDD_2015.08.12.DWG Fichier / File :				